



Passion Immobilier

57 Boulevard Carnot

7000 AGEN

tél. 05.53.66.62.22

fax 05.53.66.52.20

mail : passion-immobilier@wanadoo.fr

HONORAIRES DE NEGOCIATION *

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

JUSQU'A		30 500 €	FORFAIT DE 3 050 € TTC
DE 30 501	A	76 000 €	9.00 % TTC
DE 76 001	A	122 000 €	8.50 % TTC
DE 122 001	A	168 000 €	8.00 % TTC
DE 168 001	A	214 000 €	7.50 % TTC
DE 214 001	A	260 000 €	7.00 % TTC
AU DELA	DE	260 001 €	6.50 % TTC

TERRAIN A BATIR

JUSQU'A		30 000 €	FORFAIT DE 3 050 € TTC
AU DELA	DE	30 001 €	10.00 % TTC

AVIS DE VALEUR : 240.00 € TTC

taux de TVA en vigueur 20 %

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente.



PASSION IMMOBILIER

**Barème
Honoraires Location**

**Barème Honoraires de Location
Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾
BAUX SOUMIS A LA LOI DU 06/07/1989**

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € T.T.C. / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C. / m ²

Si, les honoraires à la charge du locataire ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € T.T.C. / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C. / m ²
Honoraires d'inventaire pour baux des locaux en meublé	120 € T.T.C.

Si, les honoraires à la charge du bailleur ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

HONORAIRES EN COURS DE BAIL A LA CHARGE DU DEMANDEUR

Honoraires de Conseil et d'Expertise		
- Directeur Administrations de Biens :	83 € 33 /Heure	100 € / Heure
- Gestionnaire Administrations de Biens :	50 € 00 /Heure	60 € / Heure
- Assistante secrétaire Administration de Biens :	41 € 66 /Heure	50 € / Heure
Autres honoraires		
- Visite conseil (propriétaire pour évaluation) :	50 € 00 H.T.	60 € 00 T.T.C.
- Avenant au bail commercial (révision triennale) :	50 € 00 H.T.	60 € 00 T.T.C.
- Avenant au bail habitation :	50 € 00 H.T.	60 € 00 T.T.C.